

	AVIS DE VENTE AUX ENCHERES	Enregistrement
		Référence : DP-EN-SP1P11-17 Version /Date Création: Avril 2021
		Page :1/2

N° 9337 /24/DG/DAG/SDJA/AO
PORTANT VENTE AUX ENCHERES DES EMBALLAGES (CARTONS VIDES ESTAMPILLES SOYOR)
A LA SODECOTON

La Direction Générale de la SODECOTON a l'honneur de porter à l'attention du public qu'il sera organisé, dans le site abritant les installations industrielles de l'huilerie de Garoua sis à Djamboutou, la vente aux enchères des emballages (cartons vides estampillés SOYOR) constitués en dix (10) lots, au prix plancher de **50 (cinquante) FCFA** l'unité tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° lot	Désignation	Qtes	Prix Plancher /carton	Site de stockage Huilerie de Garoua
Lot N°01	Cartons vides (SOYOR)	4 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°02	Cartons vides (SOYOR)	5 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°03	Cartons vides (SOYOR)	6 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°04	Cartons vides (SOYOR)	8 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°05	Cartons vides (SOYOR)	10 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°06	Cartons vides (SOYOR)	11 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°07	Cartons vides (SOYOR)	12 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°08	Cartons vides (SOYOR)	13 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°09	Cartons vides (SOYOR)	15 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable
Lot N°10	Cartons vides (SOYOR)	16 000	50 FCFA	Magasin N°2 consommable

Conditions des ventes

Les soumissionnaires auront jusqu'au **lundi, 30 septembre 2024 à 14 heures**, jour du dépouillement, pour remettre leur fiche, sous pli fermé, contre décharge, au Secrétariat de l'Huilerie à Garoua.

Le dépouillement des offres se fera le même jour, dans la salle de réunion de ladite usine, à **partir de 15 heures**, en présence :

- des soumissionnaires ;
- du Chef d'usine Huilerie ou son représentant (Président) ;
- de Monsieur Mohamadou Haddabi (Magasinier Central) ;
- de Monsieur Mohamadou Maikanti (Magasinier) ;
- du Sous/Directeur des Affaires Juridiques, des Assurances et de Sécurité ou son représentant ;
- de Monsieur Djibrilla Bouba (Rapporteur) ;
- d'un Huissier mandaté pour s'assurer de la conformité et du bon déroulement des opérations de vente.

Les lots seront attribués, au soumissionnaire qui proposera l'offre la mieux disante. Un soumissionnaire peut soumissionner un ou plusieurs lots à la fois.

En cas d'égalité de l'offre proposée, le soumissionnaire qui acceptera de faire un effort financier supplémentaire remportera le lot concerné. Toute offre en dessous du prix (50 FCFA) plancher sera déclarée infructueuse.

Les soumissionnaires sont invités à prendre connaissance des lots mis en vente avant toute soumission. Aucune réclamation ultérieure ne sera admise après la clôture des ventes.

Procès-verbaux

- 1- Un procès-verbal de dépouillement des offres sera établi et signé par tous les soumissionnaires et les membres de la Commission.
- 2- Un procès-verbal de comparaison des offres et d'attribution des lots sera établi à cet effet.

Du paiement

Il sera remis aux adjudicataires des fiches de versement afin qu'ils puissent procéder au paiement, dans les **48 heures**, à compter de la date d'attribution. L'enlèvement des lots remportés se fera dans un délai maximum de **07 jours ouvrables, après le paiement du montant dû**. Au-delà de ce délai, une pénalité de **1000 (mille) francs CFA par jour de retard**, correspondant aux frais de gardiennage sera mise à la charge du soumissionnaire défaillant.

Dès que le client aura réglé le montant dû, dans les délais impartis, un bon d'enlèvement lui sera remis par l'Agent Administratif désigné à cet effet pour retirer le (s) lots.

Caution

Une caution forfaitaire de **20 000 FCFA (vingt mille) FCFA, par lot**, sera versée dans les caisses de la SODECOTON à titre de garantie par tous les soumissionnaires. Elle sera considérée comme une avance de versement lors du paiement du lot ou des lots emporté (s).

En cas de défaut d'enlèvement, l'adjudicataire perd d'office sa caution au bénéfice de la SODECOTON. En revanche, la caution sera remboursée intégralement au soumissionnaire qui, après soumission en bonne et due forme, n'aura pas remporté le lot.

Défaut de paiement

Si l'adjudicataire ne s'acquitte pas du montant proposée dans un délai de **48 heures**, le lot considéré pourrait être attribué au deuxième plus offrant, pour autant que son offre soit satisfaisante et validée par l'ensemble des membres de la Commission.

NB : Les fiches de versement de la caution et de proposition de prix sont disponibles au Secrétariat de l'Huilerie de Garoua sis à Djamboutou.

Ampliations

- DGA ;
- DAG/DH ;
- SDJA ;
- CDU-H ;
- Archives.



Garoua, le

1.9 SEPT 2024

Le Directeur Général,

MHAMADOU BAYERO